

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.146.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - Lot n°  
18 " électricité -  
courants faibles" :  
avenant n° 6**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.146.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
18 " ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES" : AVENANT N° 6**

Par délibération n° 78B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés a donné un avis favorable le 24 mai 2012 à l'attribution du lot n° 18 « électricité courants faibles » à la société SANTERNE ANGOULEME – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC pour un montant de 177 800,00 € HT.

Par délibération n° 179.B du 21 novembre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 21 462,98 € HT qui a porté le montant du marché à 199 262,98 € HT.

Par délibération n° 100.B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value d'un montant de 3 637,06 € HT qui a porté le montant du marché à 202 900,04 € HT.

Par délibération n° 11.B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 3 en plus-value d'un montant de 398,21 € HT qui a porté le montant du marché à 203 298,25 € HT.

Par délibération n° 27.B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 10 878,94 € HT qui a porté le montant du marché à 214 177,19 € HT.

Par délibération n° 105.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 5 en plus-value d'un montant de 9 699,88 € HT qui a porté le montant du marché à 223 877,07 € HT.

A la suite d'essais de désenfumage, le SDIS a demandé 2 amenées d'air supplémentaires par l'intermédiaire des 2 portes de pignon du monde Imaginer. Ces portes ont donc dû être asservies au Système de Sécurité Incendie (SSI). La prestation est d'un montant en plus-value de 8 025,13 € HT.

L'avenant n° 6 en plus value est d'un montant de 8 025,13 € HT.

Le montant du marché passe de 223 877,07 € HT à 231 902,20 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 30,43 % par rapport à son montant initial de 177 800,00 € HT.

.../...

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 15 octobre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 6 au lot n° 18 « électricité courants faibles » avec la société SANTERNE ANGOULEME – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes - 16730 FLEAC pour des prestations supplémentaires d'un montant en plus-value de 8 025,13 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>